



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 MAI 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Bonaventure, tenue le mardi 31 mai 2022, à 18 h, à la salle municipale, sous la présidence de Guy Lavoie, Maire.

Sont aussi présents, les conseillers Gilles Forcier, Raymond Paulhus, Yanick Desmarais, Sylvie Jean, René Belhumeur ainsi que Jessy Grenier, Directrice générale et greffière-trésorière.

Absence de M. Pierre Pepin.

Quorum

Les membres du conseil formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée.

2022-05-001

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu, unanimement :

- d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

4. LÉGISLATION

5. ADMINISTRATION

5.1 Reprise de fonctions de Mme Jessy Grenier

5.2 Suspension administrative provisoire d'un employé municipal pour fins de vérification

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT ROUTIER – VOIRIE MUNICIPALE

8. AQUEDUC – ÉGOUT – MATIÈRES RÉSIDUELLES

9. URBANISME

10. LOISIRS – CULTURES – ORGANISMES

11. Période de questions

12. Levée de la séance

ADOPTÉE

5. ADMINISTRATION

2022-05-002

5.1 REPRISE DE FONCTIONS DE MME JESSY GRENIER

Considérant le retour au travail à temps plein de Mme Jessy Grenier à compter du 1^{er} juin 2022;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

Sur proposition de Yanick Desmarais, il est résolu, unanimement :

- Que Mme Jessy Grenier reprenne son poste et ses fonctions de directrice générale et greffière-trésorière (immédiatement);
- De remercier Mme Tessier d'avoir accepté d'occuper le poste pendant l'absence de Mme Grenier, ainsi que toute l'équipe pour leur excellent travail d'équipe!

ADOPTÉE

2022-05-003

5.2 SUSPENSION ADMINISTRATIVE PROVISOIRE D'UN EMPLOYÉ MUNICIPAL POUR FINS DE VÉRIFICATION

CONSIDÉRANT que certaines irrégularités concernant l'employé 22_25 ont été portés à la connaissance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT l'obligation et la volonté de la municipalité d'effectuer les vérifications qui s'imposent;

Sur proposition de Sylvie Jean, il est résolu, unanimement :

- QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;
- QUE le conseil municipal prenne acte du retrait du milieu de travail (congé avec solde) de l'employé 22_25 depuis le 26 mai 2022;
- QUE l'employé 22_25 est suspendu provisoirement avec solde pour fins de vérification à compter du 31 mai 2022.

ADOPTÉE

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question reçue.

2022-05-004

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Raymond Paulhus, il est résolu, unanimement :

- de lever la séance.

ADOPTÉE

Guy Lavoie, Maire

Jessy Grenier, Directrice générale et
greffière-trésorière

« Je, Guy Lavoie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Guy Lavoie, Maire